

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 04 JUIN 2024

**CONVOCATION**

Date : 22/05/2024

Envoi le : 27/05/2024

Publication le : 27/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 04

Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,

Monsieur Mikaël TOST avait donné pouvoir à Madame Florence MÉTIVIER.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240604-DEL\_04062024\_05-DE



**DEL N° 04/06/2024-05 ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du comptable public une demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 5.42 € de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Le détail des créances correspond aux titres ci-dessous :

Exercice	N° de pièce	Admission non-valeur
2019	T-966	1.50 € *
<b>Sous-Total 2019</b>		<b>1.50 €</b>
2021	T-176	3.92 € *
<b>Sous-Total 2021</b>		<b>3.92 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5.42 €</b>

\* Montant restant à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres repris dans le tableau ci-dessus :**

**DIT que les crédits nécessaires pour les titres admis en non-valeur sont prévus au budget chapitre 65 article 6541.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET


La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **06 JUIN 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **06 JUIN 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/06/2024  
Reçu en préfecture le 06/06/2024  
Publié le   
ID : 037-213701394-20240604-DEL\_04062024\_05-DE